

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AOUT 2022
DÉLIBÉRATION N° 2022-54

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 2

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le premier août à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 25 juillet 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LATIL Jessica à ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet : AFFOUAGE 2022

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'attribuer à l'affouage les arbres présents sur la parcelle 11. Chaque lot représentant 4 stères de mélèze et/ou sapin à abattre et à débarder pour un montant de 45€ TTC pour l'année 2022.

Monsieur le Maire propose d'effectuer la coupe d'affouage 2022 sous la garantie de trois habitants solvables :

- Eric SEGOND
- André BOISSET
- Philippe BOISSET

Le délai d'exploitation étant le 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à attribuer à l'affouage les arbres présents sur la parcelle 11. Chaque lot représentant 4 stères de mélèze et/ou sapin à abattre et à débarder pour un montant de 45€ TTC pour l'année 2022.

Autorise le Maire à nommer Eric SEGOND, André BOISSET et Philippe BOISSET garants de la coupe d'affouage 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS


Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.